



703 Synthetic Multi-Grade AW Hydraulic Oil

Date de révision de la fiche signalétique: 10/25/2021

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Identité du produit 703 Synthetic Multi-Grade AW Hydraulic Oil

Autres moyens d'identification; 703

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Voir la fiche technique

Service clientèle:

Company Name: Southwestern Petroleum Lubricants LLC
3401 Quorum Drive Suite 360
Fort Worth, Texas 76137

Customer Service: 800-433-5735

1.4. Emergency telephone number: 734-930-0009

Emergency: numbers call Chemtrec 24/7 USA and
Canada 1-800-424-9300 or 1-703-527-3887

2. Identification des dangers du produit

Classification de la substance ou du mélange

Carc. 1B;H350 Peut provoquer le cancer.

Éléments d'étiquetage



Danger

H350 Peut provoquer le cancer.

[Prévention]:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

[Réponse]:

P308+313 SI exposé ou concerné: consulter un médecin.

[Stockage]:

P405 Garder sous clef.

[Disposition]:

P501 Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

| Ingrédient/Désignations chimiques | Poids % | Classification | Remarques * |
|--|----------|----------------|-------------|
| Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic Numéro CAS: 0064742-54-7 | 60 - 100 | Carc. 1B;H350 | ---- |

| | | | |
|--|--------|------------|------|
| Synonymes : Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic , Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic; baseoil-unspecified, Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic | | | |
| Methyl methacrylate polymer Numéro CAS: 0009011-14-7 Synonymes : Methyl methacrylate polymer | 7 - 13 | Non Classé | ---- |
| Lubricating oils (petroleum), c15-30, hydrotreated neutral oil-based; baseoil-unspecified Numéro CAS: 0072623-86-0 Synonymes : Lubricating oils (petroleum), c15-30, hydrotreated neutral oil-based; baseoil-unspecified | 3 - 7 | Non Classé | ---- |

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial.

*[PBT/vPvB] - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

4. Premiers secours

Description des premiers secours

| | |
|-------------|--|
| Généralités | En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. |
| Inhalation | Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin. |
| Yeux | Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. |
| Peau | Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants. |

Ingestion En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé Risque possible de cancer. Contient un ingrédient dont certaines études en laboratoire sur les animaux ont montré qu'il peut causer le cancer (se référer aux Sections 3 et 15 pour chaque ingrédient). Les risques de cancer dépendent du niveau et de la durée d'exposition. Traiter de manière symptomatique L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Voir la section 2 pour plus de détails.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO², poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles: Agents oxydants et acides forts.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Exposition

| N° CAS | Ingrédient | La source | Valeur |
|--------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------|
| 0009011-14-7 | Methyl methacrylate polymer | ACGIH | Aucune limite établie |
| | | Alberta | Aucune limite établie |
| | | Colombie-Britannique | Aucune limite établie |
| | | Manitoba | Aucune limite établie |
| | | Nouveau-Brunswick | Aucune limite établie |
| | | Terre-Neuve-et-Labrador | Aucune limite établie |
| | | Nouvelle-Écosse | Aucune limite établie |
| | | Territoires du Nord-Ouest | Aucune limite établie |
| | | Nunavut | Aucune limite établie |
| | | Ontario | Aucune limite établie |
| | | Île-du-Prince-Édouard | Aucune limite établie |

| | | | |
|--------------|---|---------------------------|-----------------------|
| | | Québec | Aucune limite établie |
| | | Saskatchewan | Aucune limite établie |
| | | Yukon | Aucune limite établie |
| 0064742-54-7 | Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic | ACGIH | Aucune limite établie |
| | | Alberta | Aucune limite établie |
| | | Colombie-Britannique | Aucune limite établie |
| | | Manitoba | Aucune limite établie |
| | | Nouveau-Brunswick | Aucune limite établie |
| | | Terre-Neuve-et-Labrador | Aucune limite établie |
| | | Nouvelle-Écosse | Aucune limite établie |
| | | Territoires du Nord-Ouest | Aucune limite établie |
| | | Nunavut | Aucune limite établie |
| | | Ontario | Aucune limite établie |
| | | Île-du-Prince-Édouard | Aucune limite établie |
| | | Québec | Aucune limite établie |
| | | Saskatchewan | Aucune limite établie |
| | | Yukon | Aucune limite établie |
| 0072623-86-0 | Lubricating oils (petroleum), c15-30, hydrotreated neutral oil-based; baseoil-unspecified | ACGIH | Aucune limite établie |
| | | Alberta | Aucune limite établie |
| | | Colombie-Britannique | Aucune limite établie |

| | | |
|--|---------------------------|-----------------------|
| | Manitoba | Aucune limite établie |
| | Nouveau-Brunswick | Aucune limite établie |
| | Terre-Neuve-et-Labrador | Aucune limite établie |
| | Nouvelle-Écosse | Aucune limite établie |
| | Territoires du Nord-Ouest | Aucune limite établie |
| | Nunavut | Aucune limite établie |
| | Ontario | Aucune limite établie |
| | Île-du-Prince-Édouard | Aucune limite établie |
| | Québec | Aucune limite établie |
| | Saskatchewan | Aucune limite établie |
| | Yukon | Aucune limite établie |

Contient de l'huile minérale. Les limites d'exposition pour les brouillards d'huile sont 5 mg / m³ OSHA PEL et 10 mg / m³ ACGIH.

Contrôles de l'exposition

| | |
|------------------------|--|
| Respiratoire | <p>Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.</p> <p>Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.</p> |
| Yeux | Lunettes de sécurité de protection recommandées |
| Peau | Eviter le contact avec la peau. Gants de protection recommandés. |
| Contrôles d'ingénierie | Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les |

concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Autres pratiques de travail Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|--|
| Aspect | Red/purple Liquide |
| Odeur | Aucune |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible |
| pH | 7.3 |
| Point de fusion / point de congélation (°C) | No available information |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) | 293 C |
| Point d'éclair | °F °C, Test method: (Open) |
| Vitesse d'évaporation (Ether = 1) | 0 |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune information disponible |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Limite inférieure d'explosivité: 0.9 Limite supérieure d'explosivité: 7.0 |
| Tension de vapeur (Pa) | No available information |
| Densité de vapeur | >5 |
| Densité | 0.861 |
| Solubilité dans l'eau | not soluble in water |
| Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow) | Aucune information disponible |
| Température d'auto-inflammation (°C) | 290C |

| | |
|---------------------------------|--------------------------|
| Température de dégradation (°C) | No available information |
| Viscosité (cSt) | 70cst @ 40C |
| % COV | 0 |

9.2. Autres informations

Extrait de DMSO par la méthode IP346 : Moins de 3 % en poids (composant d'huile minérale uniquement)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

Conditions à éviter

Chaleur excessive et flamme nue.

Matières incompatibles

Agents oxydants et acides forts.

Produits de décomposition dangereux

Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

| Ingrédient | Oral DL50, mg / kg | DL50 de la peau, mg / kg | Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures | Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures | Inhalation gaz CL50, ppm |
|--|------------------------------------|--------------------------------------|---|--|--------------------------|
| Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic - (64742-54-7) | > 5,000.00, Rat - Catégorie: NA | > 5,000.00, Lapin - Catégorie: NA | 0.00, - Catégorie: | 0.00, - Catégorie: | 0.00, - Catégorie: |
| Methyl methacrylate polymer - (9011-14-7) | 0.00, - Catégorie: | 0.00, - Catégorie: | 0.00, - Catégorie: | 0.00, - Catégorie: | 0.00, - Catégorie: |
| Lubricating oils (petroleum), c15-30, hydrotreated neutral oil-based; baseoil-unspecified - (72623-86-0) | 0.00, - Catégorie: | 0.00, - Catégorie: | 0.00, - Catégorie: | 0.00, - Catégorie: | 0.00, - Catégorie: |

Données sur la cancérogénicité

| N° CAS | Ingrédient | La source | Valeur |
|--------------|-----------------------------|-----------|--|
| 0009011-14-7 | Methyl methacrylate polymer | CIRC | Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Oui; Groupe 4: Non; |
| | | ACGIH | Aucune limite établie |

| | | | |
|--------------|---|-------|--|
| 0064742-54-7 | Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic | CIRC | Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non; |
| | | ACGIH | Aucune limite établie |
| 0072623-86-0 | Lubricating oils (petroleum), c15-30, hydrotreated neutral oil-based; baseoil-unspecified | CIRC | Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non; |
| | | ACGIH | Aucune limite établie |

| Classification | Catégorie | Description du danger |
|---|-----------|---------------------------|
| Toxicité Aiguë - Orale | --- | Non applicable |
| Toxicité Aiguë - Cutanée | --- | Non applicable |
| Toxicité Aiguë - Inhalation | --- | Non applicable |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | --- | Non applicable |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | --- | Non applicable |
| Sensibilisation respiratoire | --- | Non applicable |
| Sensibilisation cutanée | --- | Non applicable |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | --- | Non applicable |
| Cancérogénicité | 1B | Peut provoquer le cancer. |
| Toxicité pour la reproduction | --- | Non applicable |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | --- | Non applicable |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | --- | Non applicable |
| Danger par aspiration | --- | Non applicable |

Voies d'entrée possibles:

Symptômes et effets, aigus et différés::

Risque possible de cancer. Contient un ingrédient dont certaines études en laboratoire sur les animaux ont montré

qu'il peut causer le cancer (se référer aux Sections 3 et 15 pour chaque ingrédient). Les risques de cancer dépendent du niveau et de la durée d'exposition. Traiter de manière symptomatique

12. Informations écologiques

Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

| Ingrédient | 96 hr LC50 poisson, mg/l | 48 hr EC50 crustacés, mg/l | ErC50 algues, mg/l |
|--|-----------------------------|----------------------------|---|
| Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic - (64742-54-7) | 101.00, Pimephales promelas | > 10,000, Daphnia magna | 100.00 (72 hr), Pseudokirchneriella subcapitata |
| Methyl methacrylate polymer - (9011-14-7) | Non disponible | Non disponible | Non disponible |
| Lubricating oils (petroleum), c15-30, hydrotreated neutral oil-based; baseoil-unspecified - (72623-86-0) | Non disponible | Non disponible | Non disponible |

Persistence et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

| | TMD (transport terrestre national) | IMO / IMDG (transport maritime) | ICAO/IATA |
|---------------------------------------|---|---|--|
| Numéro ONU | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Nom d'expédition des Nations unies | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Classe(s) de danger pour le transport | Classe de danger TMD: Non applicable | IMDG: Non applicable Sous-classe: Non applicable | Classe d'aérien: Non applicable |
| Groupe d'emballage | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

Dangers pour l'environnement

IMDG Polluant marin: Non;

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible

15. Informations réglementaires

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17) et la FDS contient tous les renseignements exigés par ces règlements.

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

1-h benzotriazole-1-methanamine, n,n-bis(2-ethylhexyl)-methyl-1h-benzotriazole-1-methanamine, n,n-bis(2-ethylhexyl)-ar-m

Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic

Lubricating oils (petroleum), c15-30, hydrotreated neutral oil-based; baseoil-unspecified

Methyl methacrylate polymer

Phosphorodithioic acid, mixed o,o-bis(iso-bu and pentyl) est

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(1-oxo-9-octadecenyl)-.omega.-[(1-oxo-9-octadecenyl)oxy]-, (z,z)-

Liste extérieure des substances (LES):

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

16. Autres informations

Date de révision de la 10/25/2021
fiche signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H350 Peut provoquer le cancer.

Fin de la FISPQ